Cinquième année — N° 116 ✱ Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 ✱ Mardi 2 octobre 1894

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds le mardi, le jeudi et le samedi

Le numéro 5 centimes | Organe du parti ouvrier | Le numéro 5 centimes

Administration, Rue de la Balance 6

ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace. Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes.

AVIS
aux actionnaires de la „Sentinelle“

Ensuite de la circulaire qui leur a été adressée, nous prions les actionnaires du journal de bien vouloir effectuer leurs versements au bureau de la *Sentinelle*, rue de la Balance 6, les samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 octobre prochain, afin de faciliter la tâche de la personne chargée des encaissements.

Le Comité.

L'Administration du journal prie également les abonnés en retard dans le paiement de leur abonnement à s'acquitter dans le plus bref délai.

Assemblée des délégués de la Société fédérale du Grutli

L'assemblée annuelle ordinaire des délégués du Grutli a eu lieu — comme nous l'avons dit — à Baden les 29 et 30 septembre.

L'appel a constaté la présence de 105 sections avec 125 délégués. Le bureau a été composé de : Werner, *(Winterthour)*, président; Fürholz (*Soleure*), vice-président; Dr Benz (*Winterthour*), Dr Huber, Winterthur, secrétaires allemands; Rüdi (*Lausanne*), secrétaire français; Reimann, (*Berne*) traducteur; Gygi (*Locle*); Biel (*Coire*); Hornegger (*Bremgarten)*; Bucher (*Cham*), questeurs.

Le président souhaite la bienvenue aux délégués en quelques paroles chaleureuses. Puis on aborde les différents points de l'ordre du jour. Le premier en rang est la revision des statuts.

Les propositions des sections de Brunnen et de Bremgarten tendant à ce que l'on revienne sur les mots : « social démocrate » insérés dans les statuts, pour les remplacer par d'autres expressions plus modérées telles que « démocrate libéral » ou plus vagues telles que « réformes sociales », sont rejetées à l'unanimité des votants.

La section de Montreux demandait que le journal *Le Grutli* devint la propriété de la société aux mêmes conditions que l'organe allemand *Der Grütlianer*, et elle proposait que le journal parût deux fois par semaine.

Le comité central s'est prononcé pour le rejet de cette proposition en se fondant sur le fait qu'un certain nombre de sections romandes n'étant pas abonnées au *Grütli*, il s'en suivrait des difficultés financières.

La section de Berne demandait qu'on établit un règlement concernant la rédaction du Grütli.

Ces deux propositions n'ont pas été acceptées.

M. Gygi, député ouvrier, président du comité central du Grutli neuchâtelois, fait la proposition suivante :

L'assemblée des délégués décide : « la « *Sentinelle* de la Chaux-de-Fonds recevra une modeste subvention de la « part du comité central du Grutli. »

Notre ami Gygi explique qu'il ne veut pas revenir en arrière sur le désaccord qui a régné un certain temps entre les Grutléens jurassiens et les Grutléens vaudois, relativement à leurs organes respectifs. Il ne peut s'empêcher de constater qu'à la suite de la disparition du *Grutléen* un grand nombre de membres des sections jurassiennes du Grutli se sont abonnés à la *Sentinelle*. Le Comité central subventionnant le *Grutli* de Lausanne, le délégué loclois estime qu'en toute justice, une subvention devrait être allouée également au journal ouvrier paraissant à la Chaux-de-Fonds.

Mettier, rédacteur du *Grutlianer*, demande que cette proposion — à laquelle il n'est pas hostile — soit renvoyée au comité central. (1)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

S'agissant de la proposition de Lausanne qui demande l'exclusion des non-grutléens dans les fêtes centrales, des concours de chant, tireurs et gymnastes, la résolution de M. Waldvogel tendant à n'accepter qu'un cinquième des non-grutléens est adoptée après une longue discussion à laquelle prennent part Isler (*Genève*), Wullschleger (*Bâle*), Schrag (*Berne*), Fürholz (*Soleure*), Steck *(Berne)*, Au surplus cette proposition a été renvoyée au comité central, lequel s'inspirera de la discussion, tout en tenant compte de la résolution dont il est parlé ci-dessus.

Nœfels demandait que le prix de l'abonnement fut réduit. Pour des raisons économiques, cette proposition n'a pas été acceptée.

Lindtthal, dans un but de propagande, proposait que, à chaque trimestre, on mît à la disposition des sections un certain nombre d'exemplaires du *Grütlianer*, lesquels seraient envoyés gratuitement à un certain nombre de personnes dont on sollicite l'abonnement.

Après un rapport favorable de M. Muggli, cette proposition a été acceptée avec quelques modifications de forme. La demande faite par M. Rüdi, de Lausanne, de placer *le Grutli* au bénéfice d'une semblable décision a été renvoyée au comité central, sur la proposition de M. Greulich.

La séance a été levée à 1 heure.

Elle reprenait à 2 ½ h. où devaient être discutées les grosses questions de la Société du Grutli à l'égard de la Fédération ouvrière suisse (*Arbeiterbund*) et de la Caisse de réserve.

M. Greulich rapporte. Dans un rapport très documenté, il montre les avantages et les bienfaits des organisations ouvrières et des corps de métiers. Les sections de Brügg-Aegerten, Nyon et Brunnen demandaient que le Grutli se retire de la Fédératien ouvrière suisse et que l'indemnité qu'il lui alloue soit affectée à un autre but. Après une longue discussion, cette proposition a été rejetée comme contraire à l'union de toutes les forces ouvrières. La proposition de Hérisau d'exiger pour le Grutli une représentation au sein du comité central de la Fédération des syndicats professionnels (*Gewerbschaftsbund*) a été prise en considératiun et renvoyée au Comité central lequel s'entendra avec la dite fédération.

Zoug proposait : « Tous ceux qui ont « trahi la cause d'une grève doivent être « exclus de la société et leurs noms pu- « bliés dans la liste noire. » M. Steck de Berne demandait que les statuts contiennent une disposition visant les faux-frères. Cette proposition a été adoptée par 60 voix contre 34 ; elle tient compte implicitement, mais sous une forme plus modérée, des vœux de Zoug.

A l'unanimité des membres présents, sur le rapport de M. Scherrer, *Saint-Gall*, l'initiative des deux francs (*Beutezug*) a été repoussée. Tous les orateurs, Fürholz, Halbeiser, et Steck se sont prononcés énergiquement contre ce mouvement qui fera le jeu inévitable de la réaction. Un seul a proposé l'abstention, mais cette manière de voir a été repoussée.

Il a été décidé de publier, — à une forte majorité, — un manifeste qui sera signé des comités du Grütli et du parti socialiste démocrate, en ne faisant cause commune avec aucun parti politique.

La séance a été levée à 6 h. du soir.

***

Le samedi soir, il y avait concert à l'hôtel du Tilleul où étaient invités tous les délégués. L'excellente musique de Baden s'y est fait apprécier ; la section de chant de cette ville s'est tout spécialement distinguée. On y a entendu des solos, duos, quatuors, très goûtés ; la note comique n'avait point été omise de la fête. Les Grutléens de Baden ont droit aux remerciements de toute la société pour l'intelligente et gracieuse réception qu'ils ont faite aux délégués. Souhaitons qu'ils aient des imitateurs.

***

Dimanche, à 8 heures du matin, réouverture de l'assemblée. Les délégués sont encore plus nombreux que la veille. La discussion a porté tout d'abord sur la réorganisation de la Fédération ouvrière suisse. Fürholz, rapporteur, soutenait que le *Pius-verein* devait être exclu de la Fédération, attendu qu'il s'est montré hostile à l'initiative des soins médicaux gratuits et que dans toutes les questions vraiment populaires, tout en faisant beau visage par devant, par derrière il lutte contre les réformes ouvrières. Long débat à ce sujet : Isler (*Genève*), Wullschlegger (*Bâle*), Bertschinger (*Zurich*), ont été d'accord avec la manière de voir exprimée par Fürholz.

Scherrer (*St-Gall*), Werner (*Winterthour*), Brandt (*St-Gall*), ont parlé pour le *statu quo*. Le comité central a été chargé de provoquer la démission du *Pius-verein* de la Fédération ouvrière suisse. *Cette résolution a été prise par 97 voix contre 38.*

Au cours de la discussion, diverses idées ont été émises parmi lesquelles nous mentionnerons celle de M. Mettier, demandant que le secrétariat ouvrier soit tenu à faire un rapport mensuel sur son activité, cela afin de donner moins de prises aux adversaires du secrétariat. Wullschleger a demandé aussi qu'à l'avenir, lorsqu'il y aura des procès ouvriers, le comité central choisisse des défenseurs dans le sein du parti socialiste.

Scherrer a proposé une résolution résumant à peu près les propositions ci-dessus et accordant un vote de confiance à Greulich, à la suite des accusations portées contre lui par Hans Müller. Cette résolution a été votée à une grande majorité.

Zürich proposait la création d'un secrétaire permanent au comité central. Développée par M. Mettier, cette proposition a été renvoyée au comité central. Si elle était adoptée dans la suite, elle aurait pour but de rendre les relations entre le comité central et les sections plus suivies et plus cordiales.

Jäger, de Baden, a soutenu le bien fondé — au point de vue des questions juridiques — de la création d'un secrétaire permanent. Les procès de Mönchenstein, Zollikofen, Ouchy, ceux de Wassilieff et de Neuhaus seraient mieux connus et plus à fond, si un spécialiste en nantissait la presse ouvrière. Les idées socialistes auraient tout à y gagner.

Une proposition du comité central — rapporteur Werner — demandant qu'il soit créé, suivant le système admis pour la caisse de secours, un office de vérification régulière du ménage intérieur des sections, a rencontré l'assentiment de la grande majorité.

La demande d'une cotisation extraordinaire pour pouvoir couvrir le déficit de la caisse de secours a été ajournée par suite de la crise industrielle.

Concernant la revision à apporter à la loi sur les fabriques (art. 11 et 13), l'assemblée a émis le vœu — à la suite du rapport du Dr Huber — que la commission du Conseil national actuellement chargée de l'examen des pétitions ouvrières soit nantie d'une demande d'abolir le travail le dimanche et d'abréger le travail de nuit spécialement dans les industries de la meunerie, boulangerie, dans l'industrie laitière et autres similaires. Dans le cas où la commission ne jugerait pas à propos d'entrer dans cette voie, M. Vogelsanger serait chargé de défendre les vœux du Grutli au Conseil national.

Le rédacteur de l'*Arbeiterstimme*, Seidel, s'est prononcé énergiquement pour l'abolition du travail de nuit, en citant le fait que, en Allemagne, dans un pays monarchique, ce travail avait été interdit; notamment dans les fabriques de papier. Il a constaté, à ce sujet, que la loi sur les fabriques contenait plusieurs lacunes qu'il serait nécessaire de combler.

Nous passons brièvement sur d'autres points secondaires. Mentionnons encore une proposition de Gschwind (*Bâle-Campagne*). Celui-ci a fait voter une résolution déclarant que la Fédération ouvrière suisse accepte les sociétés ouvrières catholiques dans son sein et qu'elle les y verra avec plaisir. Cette décision a été votée, en opposition à celle concernant le *Pius-verein* qui, lui, n'est pas composé en majorité d'ouvriers.

La séance a été levée à 1 heure.

Disons encore qu'au banquet, ou plusieurs discours ont été prononcés, M. Jäger de Baden a souhaité la bienvenue aux Grutléens au nom des autorités de cette ville, lesquelles ont eu l'amabilité de fournir à leurs hôtes un joli choix de vins d'honneur.

Comme on le voit l'assemblée des délégués du Grütli a beaucoup travaillé et elle a pris des décisions qui accentuent toujours plus nettement sa ferme volonté d'aller en avant.

G. G.

(1) *Note de la rédaction.* — Nous remercions notre ami Gygi pour l'intérêt qu'il vient de nous témoigner et nous savons gré au rédacteur du *Grütlianer* des bonnes intentions manifestées à l'égard de notre journal. Nous aimons à croire que le comité central tenant compte des désirs de l'assemblée et s'inspirant des motifs de justice invoqués par Gygi, voudra bien faire droit à la demande qui lui a été adressée. Certes notre journal qui, depuis cinq années, lutte pour le bon combat, travaille pour les revendications ouvrières en commun avec le Grütli, mérite bien que cette société lui témoigne sa sympathie et lui donne un encouragement.

Le Service militaire

A cette époque de l'année, quelques centaines de mille hommes quittent leur atelier, leur champ, leur bureau, leur commerce, pour aller passer un mois loin de chez eux, laissant le plus souvent, à la maison, une femme, des enfants, des grands parents dans le besoin.

Comme chez nous on trouve cela tout naturel, c'est dans un pays voisin qu'il faut aller chercher une opinion raisonnable sur ce sujet.

Ce qui suit a paru dans une brochure publiée en Suisse :

En vertu de quel principe légal peut-on exproprier, sans aucune indemnité, un citoyen qui n'a que ses bras pour feire vivre sa famille ?

A cela, on oppose généralement deux objections : la première, que tous les citoyens, riches ou pauvres, sont soumis au service militaire, et que la loi est égale pour tous; la seconde, que, pour parer à une semblable indemnité, il faudrait trouver en impôts nouveaux l'équivalent.

Répondant à la première objection, nous dirons que la prétendue égalité devant la loi repose sur une hypocrisie.

De fait, la loi est faite par ceux qui possèdent le sol et les richesses; cette classe de privilégiés n'étant pas en nombre suffisant pour défendre ces biens en cas de guerre, a décidé le service militaire obligatoire *pour tous*, et c'est ainsi qu'une infime minorité a trouvé le moyen d'obliger, sous peine grave, la foule de ceux qui ne possèdent rien à protéger *gratuitement* sa propriété, et à abandonner, pour cela, leurs femmes et leurs enfants sans pain et sans protection!

Si tout homme de cœur doit concourir à la défense de sa patrie menacée, c'est cependant à la condition que des dédommagements équivalents compensent un devoir aussi terrible que celui de se faire tuer pour la défense d'un terrain dont il ne possède pas un pouce, à cause des institutions politiques et sociales qui lui nient le droit à la vie, et qui se trouvent en antagonisme avec ses aspirations les plus légitimes.

Existe-t-il un droit naturel des gens forçant les citoyens pauvres d'abandonner leur famille dans la misère et d'aller se faire tuer pour défendre les biens de leur voisin, sans aucun droit de compensation ?

Nous attendons une réforme là-dessus. Les citoyens fortunés, lesquels, au service, ont encore le privilège du commandement, sont payés de façon à soutenir leur *dignité d'officier*, ainsi que les exigences de leur estomac; le service est pour eux une distraction, une occasion de parader; ils ne remplissent aucun devoir civique, ne font aucun sacrifice, attendu que ce sont leurs propres biens, leurs situations sociales ainsi que des institutions juridiques créées par eux-mêmes, et pour eux, qu'ils sont appelés à défendre.

C'est évidemment pour cela qu'en cette matière *la loi est égale pour tous* et que pour se faire tuer, le pauvre vaut autant et même mieux que le riche !

L'impôt du sang est actuellement une nécessité douloureuse, créée par l'état de barbarie, qu'il faut admettre, mais à la condition que cela ne soit pas *tribut de serf*, masqué par une légalité méphistophétique.

En bonne justice, nous estimons que cette corvée obligatoire doit être compensée par ceux à qui elle profite. Une indemnité nationale fixe, invariable, selon la durée du service fourni, doit être versée, avant le départ, à tout ménage dont le chef est appelé sous les drapeaux.

Aucune disposition budgétaire n'est nécessaire pour cela ; «l'indemnité nationale doit être exclusivement fournie, au prorata de leur fortune, par les citoyens dont l'armée nationale sauvegarde la propriété et les institutions »

On ne saurait mieux dire, et un peuple où cette question essentielle est ainsi ramenée à ses véritables proportions, débarrassée de toute la métaphysique creuse dont on l'entoure d'habitude, se rapproche davantage de son émancipation que les autres, qui en sont encore à penser que la gloire est une nourriture substantielle et qu'une médaille au bout d'un ruban rayé est plus utile que le bras ou la jambe.

Les détenteurs du sol, du capital et de l'outillage industriel comprennent si bien que leur règne n'est soutenu que par la guerre ou la paix armée, qu'ils se montrent de plus en plus belliqueux et arrogants à mesure que les idées de désarmement semblent se répandre davantage parmi la «matière première des batailles», comme dit M. Reinach.

Ces derniers temps, on a mené grand tapage à propos de quelques verres de bière bus en commun, sur la frontière de l'Est, par des lignards français et des fantassins allemands.

D'après certains publicistes parisiens, originaires cependant de Mayence ou d'Aix-la-Chapelle, c'était l'abomination de la désolation. Pensez donc! si ces jeunes gens, dressés depuis deux ou trois années comme des dogues hargneux, pour se manger le nez, en arrivent à se rencontrer, à causer de leur commune misère, la vie de caserne, de leur mutuelle espérance, la libération, et de leur semblable crainte, la peur de ne pas retrouver d'emploi en quittant le régiment ?

Les échanges de politesse ne sont pas rares aux frontières, aux manœuvres ou dans les villes d'eaux de Suisse et de Belgique. Les journaux mondains relatent sans émotion les toasts au Champagne ou au vin d'Asti, portés cordialement par les officiers qui boivent galamment aux «futures rencontres». Cela ne tire pas à conséquence ; ces messieurs sont de la même caste, malgré les uniformes dissemblables de coupe et de couleur, et, pour mieux accentuer la distance qui les sépare de leurs inférieurs compatriotes, le drap de leurs habits est plus fin, comme leur nourriture est meilleure, d'un côté du poteau comme de l'autre. Cette simple constatation, les soldats la font en trinquant, et c'est pour cela que leur réunion est dangereuse.

Nul doute aussi que leurs conversations porteraient sur la rapacité de l'employeur, sur la complicité du prêtre, qui promet aux malheureux le bonheur céleste, alors qu'ils sont plongés dans la plus affreuse misère; sur la justice trébuchante, lourde, ô combien lourde, aux petits et aux faibles, et légère, indulgente, aux puissants et aux riches.

La conclusion naturelle de ces rapprochements, interdits par la discipline capitaliste, mais désirables pour le repos de la conscience humaine, serait que, puisqu'ils souffrent du même mal, et que les grandes tueries, pour lesquelles on les prépare, ne pourraient qu'aggraver encore leur position, leur devoir est de s'aimer au lieu de se haïr, de se tendre la main au lieu de se menacer, pour arriver enfin à établir une autre société, où tout le monde travaillera, mais où personne ne mourra plus de faim.

(Avenir social.)

Confédération suisse

Punition disciplinaire. — Le département militaire a liquidé l'affaire des coups de sabre au Gothard par voie disciplinaire. Les soldats qui y étaient impliqués ont été punis de deux jours et les deux officiers de 15 et 20 jours d'arrêt.

Jura-Simlpon. — Voici la liste complète des établissements qui ont pris à forfait le nouvel emprunt de 140 millions à 3 1/2 de la compagnie du Jura-Simplon: Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, Union financière de Genève, Banque cantonale de Berne, Banque de l'Etat de Fribourg, Bankverein de Bâle, Banque commerciale de Bâle, Banque de Dépôts de Bâle, Société de crédit suisse à Zurich, Bankverein de Zurich, Banque fédérale, Banque du Commerce et de l'Industrie de Darmstadt, Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris.

Referendum. — Dans le seul canton de Fribourg, le nombre des signatures demandant le referendum contre la loi sur la représentation diplomatique à l'étranger est de 11000. Dürrenmatt en a recueilli 5 à 6000 pour son compte. Il est certain que les 30,000 signatures nécessaires seront réunies et que la loi ira devant le peuple.

— *La conférence internationale* pour la publication des actes diplomatiques s'est ajournée à mardi.

NOUVELLES DES CANTONS

Fribourg. — Dans le seul canton de Fribourg le nombre des signatures pour demander le referendum contre la loi sur la représentation de la Suisse à l'étranger est est de 11,000 au lieu de 4000 sur lesquelles comptait le comité. On croit que le nombre voulu, soit 30,000, sera atteint.

— On annonce à la *Liberté* que M. Basile Renevey, à Estavayer, a inventé un appareil qui, placé dans la selle d'un cheval, détache les étriers lorsque le cavalier vient à tomber, ce qui peut prévenir de graves accidents. Les amateurs de courses et les soldats montés s'intéresseront à cette invention. Des essais ont été faits aux dernières courses d'Yverdon par divers officiers. Un examen définitif, en vue de la cavalerie fédérale, aura lieu en octobre. L'inventeur a pris un brevet.

St-Call. — Le comité du parti conservateur propose aujourd'hui à l'assemblée des délégués du parti de soutenir l'initiative douanière.

Zurich. — La municipalité de Zurich s'est prononcée en principe contre toute réglementation de la débauche. Elle combattra la débauche dans la rue et dans les établissements privés aussi bien que celle qui s'exerce dans les maisons publiques; mais elle estime nécessaire, pour lutter avec succès, de modifier le code pénal en y introduisant de nouvelles dispositions et en augmentant les peines. La Société pour le relèvement des mœurs s'efforcera d'obtenir cette réforme du code pénal par la voie de l'initiative.

— Une collecte pour l'érection, dans le canton de Zurich, d'un asile cantonal pour phtisiques tel que le canton de Berne en établit un, a produit jusqu'à ce jour la belle somme de 25,000 francs.

Lucerne. — La quarante-unième réunion annuelle de la Société des maîtres suisses de gymnastique aura lieu à Lucerne les 13 et 14 octobre.

Tessin. — Une grande réunion radicale, tenue à Bellinzone, a décidé de demander, par voie d'initiative populaire, la revision de la loi sur l'exercice du culte catholique de 1886, que les radicaux trouvent trop favorable à l'Eglise.

Nouvelles étrangères

France. — Une grande réunion avait été organisée au cirque Rancy, à Lyon,

---

243 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

La reine Margot

par ALEXANDRE DUMAS

La Chapelle.

La Mole la prit et la baisa avidement.

— On ouvre la porte, dit le geôlier; fuyez, mesdames! fuyez!

Les deux femmes s'élancèrent derrière l'autel, où elles disparurent.

Au même moment le prêtre entrait.

La Place Saint-Jean en Grève.

Il était sept heures du matin; la foule attendait bruyante sur les places, dans les rues et sur les quais.

A dix heures du matin, un tombereau, le même dans lequel les deux amis, après leur duel, avaient été ramenés évanouis au Louvre, était parti de Vincennes, traversait lentement la rue Saint-Antoine; et sur son passage les spectateurs si pressés, qu'ils s'écrasaient les uns les autres, semblaient des statues aux yeux fixes et à la bouche glacée.

C'est qu'en effet il y avait ce jour-là un spectacle déchirant, offert par la reine-mère à tout le peuple de Paris.

Dans ce tombereau, dont nous avons parlé, et qui s'acheminait à travers les rues, couchés sur quelques brins de paille, deux jeunes gens la tête nue, et complétement vêtus de noir, s'appuyaient l'un contre l'autre. Coconnas portait sur ses genoux La Mole, dont la tête dépassait les traverses du tombereau et dont les yeux vagues erraient çà et là.

Et cependant la foule, pour plonger son regard avide jurqu'au fond de la voiture, se pressait, se levait, se haussait, montant sur les bornes, s'accrochant aux anfractuosités des murailles, et paraissait satisfaite lorsqu'elle était parvenue à ne pas laisser vierge de son regard un seul point des deux corps qui sortaient de la souffrance pour aller à la destruction.

Il avait été dit que La Mole mourrait sans avoir avoué un seul des faits qui lui étaient imputés, tandis qu'au contraire, assurait-on, Coconnas n'avait pu supporter la douleur et avait tout révélé.

Aussi criait-on de tous côtés :

— Voyez, voyez le rouge! C'est lui qui a parlé, c'est lui qui a tout dit; c'est un lâche qui est cause de la mort de l'autre. L'autre, au contraire, est un brave et n'a rien avoué.

Les deux jeunes gens entendaient bien, l'un les louanges, l'autre les injures, qui accompagnaient leur marche funèbre; et tandis que La Mole serrait les mains de son ami, un sublime dédain éclatait sur la figure du Piémontais, qui, du haut du tombereau immonde, regardait la foule stupide comme il l'eût regardée du haut d'un char triomphal.

L'ifortune avait fait son œuvre céleste, elle avait ennobli la figure de Coconnas, comme la mort allait diviniser son âme.

— Sommes-nous bientôt arrivés? demanda La Mole, je n'en puis plus, ami, et je crois que je vais m'évanouir.

— Attends, attends, La Mole, nous allons passer devant la rue Tison et devant la rue Clocho-Perce; regarde, regarde un peu!

— Oh! soulève-moi, soulève-moi, que je voie encore une fois cette bienheureuse maison.

Coconnas étendit la main et toucha l'épaule du bourreau, il était assis sur le devant du tombereau et conduisait le cheval.

— Maître, lui dit-il, rends-nous ce service de t'arrêter un instant en face de la rue Tison.

Caboche fit de la tête un mouvement d'adhésion, et, arrivé en face de la rue Tison, il s'arrêta.

La Mole se souleva avec effort, aidé par Coconnas; regarda, l'œil voilé par une larme, cette petite maison silencieuse, muette et close comme un tombeau; un soupir gonfla sa poitrine; et à voix basse :

— Adieu, murmura-t-il; adieu, la jeunesse, l'amour, la vie!

Et il laissa retomber sa tête sur sa poitrine.

— Courage! dit Coconnas, nous retrouverons peut-être tout cela là-haut.

— Crois-tu? murmura La Mole.

— Je le crois parce que le prêtre me l'a dit, et surtout parce que je l'espère. Mais ne t'évanouis pas, mon ami! ces misérables qui nous regardent riraient de nous.

Caboche entendit ces derniers mots, et fouettant son cheval d'une main, il tendit de l'autre à Coconnas, et sans que personne le pût voir, une petite éponge imprégnée d'un révulsif si violent, que La Mole, après l'avoir respiré et s'en être frotté les tempes, s'en trouva rafraichi et ranimé.

— Ah! dit La Mole, je renais.

Et il baisa le reliquaire suspendu à son cou par la chaine d'or.

En arrivant à l'angle du quai et en tournant le charmant petit édifice bâti par Henri II, on aperçut l'échafaud, se dressant comme une plate-forme nue et sanglante : cette plate-forme dominait toutes les têtes.

— Ami, dit La Mole, je voudrais bien mourir le premier.

Coconnas toucha une seconde fois de sa main l'épaule du bourreau.

— Qu'y a-t-il, mon gentilhomme? demanda celui-ci, en se retournant.

(A suivre.)

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

par le parti ouvrier lyonnais au profit des verriers de Rive-de-Gier.

L'assistance était nombreuse. La présidence a été donnée à M. Couturier, député du Rhône.

M. Jaurès, député du Tarn, prend le premier la parole pour faire l'historique de la grève de Rive-de-Gier.

Il blâme la conduite des patrons qui, après avoir renvoyé les ouvriers français font venir des étrangers à leur place ; il qualifie ce fait de monstrueux et prend l'assemblée comme juge de ces procédés.

On nous accuse, dit-il, d'être des sans-patrie, les socialistes veulent au contraire la France grande et libre ; mais ils protestent contre ces égorgements de peuples et contre la devise « La force prime le droit ». M. Jaurès termine en prêchant l'union de tous pour combattre l'ennemi commun, le capitaliste.

M. Jules Guesde succède à l'orateur à la tribune.

Il se livre à des attaques très vives contre le régime actuel et surtout contre M. Casimir-Périer.

Un socialiste chrétien, M. Monicat, répond à M. Jaurès que l'état social ne peut être réorganisé que sur des bases religieuses.

M. Jaurès rétorque ses arguments et montre les cléricaux essayant d'accaparer le mouvement socialiste alors que, pendant dix-huit siècles, ils ont laissé croupir le peuple dans l'ignorance. On doit donc douter de leur bonne foi et suspecter leurs intentions.

La réunion s'est terminée à onze heures.

— Une jeune fille de vingt ans, Mlle Narcisse, qui passait rue de la Rivière, à Carcassone, entendit tout à coup des cris et, se retournant, aperçut un âne qui tenait à la bouche par ses vêtements un enfant de trois ans.

Sans hésiter, la jeune fille se porta au secours du pauvre petit et, d'un violent coup de poing sur les naseaux de l'animal, elle força celui-ci à abandonner l'enfant.

Mais l'âne, rendu furieux, se jeta alors sur la courageuse fille, la piétina et lui broya la main entre ses dents.

Sans l'intervention de quelques passants, Mlle Narcisse aurait été sûrement tuée par l'animal qu'on est parvenu difficilement à maîtriser.

Allemagne. — L'Allemagne possède 9,028 brasseries, dont 4,032 dans les villes et 4,996 dans les campagnes.

La quantité de bière fabriquée dans ces établissements s'est élevée en 1893 à 33 millions 171,111 hectolitres; si l'on déduit la somme des hectolitres destinés à l'exportation, on trouve que chaque Allemand consomme annuellement environ 60 litres de bière.

On ne compte pas dans ce chiffre la bière fabriquée, à titre de boisson de famille, par 38,157 ménages pauvres, qui sont exempts de tout contrôle. Le rendement des impôts sur la fabrication de la bière atteint un total de 10 millions 870,000 marks, soit 13 millions 587,500 francs.

Espagne. — M. Pi y Margall, ancien président de la République espagnole et chef du parti fédéraliste, publie dans son journal, le *Nouveau Régime*, un article appelé à produire la plus grande sensation.

En voici le passage le plus important :

« Il faut dire toute la vérité au peuple. La révolution ne se fait pas faute de moyens, faute de soldats, faute de ressources. Il n'y a pas d'exemple, en Espagne, de révolutions commencées par des civils. Elles y ont toutes été conduites par des hommes d'épée : celle de 1840, par le maréchal Espartero ; celle de 1854, par le général O'Donnell ; celle de 1868, par le maréchal Serrano. L'armée a commencé les révolutions — et les réactions aussi : la réaction de1843 est due, au colonel Primm ; celle de 1856, au général O'Donnel ; celle de 1874, aux maréchaux Serrano et Martinez Campos.

Il y a eu des insurrections populaires, mais elles ont été toutes étouffées et vaincues, toutes, y compris celle de 1869, qui a eu, de l'aveu même du gouvernement, 40,000 hommes armés. Si elles étaient difficiles alors, elles le sont encore plus aujourd'hui, puisqu'on n'a pas de milices ni les moyens de se procurer des munitions appropriées aux derniers armements.

Etant donc donné l'état actuel des choses, un parti quelconque pourrait faire la révolution avec des soldats et des ressources ; sans ressources ni soldats, aucun des trois partis républicains, ni les trois ensemble, ne peuvent la réaliser. A eux trois réunis, ils n'ont réussi qu'à porter quelqnes adeptes aux Cortès, aux conseils municipaux et députations provinciales, ce qu'on aurait pu obtenir avec des coalitions passagères. Dans le domaine révolutionnaire, ils n'ont absolument rien fait.

Laissons donc les unions inopportunes et stériles et n'écoutons pas les voix trompeuses. En prêchant l'union, on veut nous faire suspendre la propagande de nos principes et nous faire taire au sujet des réformes radicales que notre programme renferme.

Pour obtenir que la nation se meuve et que l'armée se décide en faveur de la république, l'unique chemin à suivre est de les convaincre que seules ces réformes peuvent tirer le pays du pétrin où la monarchie l'a conduit.

Turquie. — Il existe, dit le *Stamboul*, à Hanza, un notable du nom d'Apostol agha, qui jouit de la plus grande notoriété à plusieurs lieues à la ronde. La raison de cette notoriété, la voici :

Apostol agha a reçu comme legs de ses ancêtres, ainsi qu'un avoir assez respectable, le secret d'une méthode antirabique dont il a l'occasion de faire fréquemment l'application. Toutes les personnes des environs mordues par quelque chien enragé ont recours à ses soins réputés aussi efficaces que désintéressés, puisqu'Apostol agha ne demande aucune rétribution pour sa peine.

La méthode dont use Apostol agha est d'une grande simplicité. Au moyen d'une décoction de plantes variées, il obtient un liquide dont il se sert pour les injections nasales renouvelées sur la personne du patient étendu sur le dos. Celui-ci n'a plus, après cela, qu'à observer une diète de huit jours et il est à l'abri de toute manifestation de la rage.

Variété

Le sucre dans l'alimentation. — M. de Brazza, l'explorateur qui n'en est plus à compter ses fatigues dans la brousse africaine, disait : « Avec trois sardines par jour et quelques morceaux de sucre un homme peut marcher. »

En route, joignant l'exemple au prétexte, M. de Brazza porte toujours une petite boîte contenant quelques morceaux de sucre qu'il grignote lorsque son estomac réclame et lui rappelle les heures de repas.

Ce fait de manger du sucre pour surmonter plus facilement la fatigue n'est pas une simple manie des voyageurs, des chasseurs, des marcheurs, des ouvriers, qui suivent l'exemple de M. de Brazza. C'est une habitude dont l'expérience à démontré à chacun les avantages qu'elle comporte.

Ces avantages n'étaient cependant connus que du petit nombre, et beaucoup de personnes encore aujourd'hui croient que l'introduction d'une certaine dose de sucre dans l'alimentation journalière est une mauvaise chose.

Instinctivement on se rapelle les leçons de la première enfance, où une mère bonne et économe ménagère surtout, dans le buffet soigneusement fermé à clef serrait le sucrier, et avec de grosses menaces de fouet dans la voix, disait :

" Ne vous avisez point de chiper quelque morceau de sucre, vous gâteriez toutes vos dents et vous vous donneriez pour le restant de votre vie un mauvais estomac ! „

C'est de là, croyons-nous, que provient la répugnance naturelle de beaucoup d'hommes pour le sucre.

Le sucre est cependant plus qu'une vulgaire gourmandise faite pour flatter le goût. Il est un véritable aliment. Nout venons de dire comment des explorateurs et M. de Brazza tout le premier savaient reconnaître ses utiles propriétés.

Les savants viennent à leur tour de reprendre scientifiquement cette question.

Et à cette demande : " Faut-il oui ou non manger beaucoup de sucre pour bien se porter ! " un physiologique distingué vient de répondre nettement par l'affirmative.

Le sucre n'est nuisible que dans certains cas de maladie, qui sont d'ailleurs parfaitement caractérisés ; à l'homme bien portant il est utile.

C'est un aliment imcomparable d'entretien et de réparation des forces musculaires. Il convient d'en manger " comme les Cosaques de la légende mangeaient des bouts de chandelle et l'on se troura bien „

M. de Nansouty rapporte en ces termes le résultat des expériences du docteur Mono.

„ Le sucre est un aliment pour les muscles. 200 grammes de sucre ajoutés à une nourriture légère mais insuffisante permettent à un travailleur d'accomplir jusqu'à 30 0/0 en plus de son travail ordinaire.

Pour les gens convenablement nourris, la consommation de 250 grammes de sucre en huit heures accroît le rendement du travail musculaire de 22 à 36 0/0. "

Enfin le docteur donne une recette que nous communiquons volontiers aux innombrables intéressés. Il arrive fréquemment, dit-il, que vers cinq heures et demie du soir, entre le souvenir du déjeuner et la perspective du dîner, on se sent légèrement fatigué et affaibli : ce sont les muscles qui font la sieste. Pour les ranimer, avalez vers quatre heures de l'après-midi cinquante grammes de sucre. Les muscles sont réveillés, l'énergie se ranime et vous voilà frais et dispos. "

Faits divers

Les surprises de l'usure. — On lit dans le *Timpul*, journal roumain, l'anecdote suivante, qui intéresse particulièrement M. J.-L. Caragiale, le spirituel auteur de *Noafotea Fortunoasa*.

En 1875, Caragiale avait emprunté 70 francs à un usurier. Au bout de quelque temps, ce dernier s'est adressé à la justice de paix pour réclamer l'argent, et il présenta au juge une quittance signée Caragiale, dans laquelle celui-ci s'engageait à payer, comme intérêt, 4 francs par jour pour un louis, ce qui faisait 13 francs par jour pour les 70 francs empruntés.

Pour éviter un procès, M. Caragiale paya à l'usurier 140 francs, et ne s'inquiéta plus de rien, pensant que le procès était éteint. Mais l'usurier poursuivit l'action et il obtint du juge une sentence condamnant Caragiale à payer la somme de 70 francs et en plus à la clause prévue dans la quittance.

Pendant dix-neuf ans, M. Caragiale n'avait plus entendu parler de cette affaire, lorsque ces jours derniers, les huissiers se sont présentés chez lui pour opérer une saisie en vertu d'uue sentence de 1875.

La somme que réclame aujourd'hui l'usurier qui avait prêté — en 1875 — 70 francs et qui en avait reçu à cette époque 140, s'éleva à 160,000 francs.

Le tribunal d'Ilfov va se prononcer sur la contestation élevée par Caragiale.

Pour paraître incessamment :

L'**Almanach de la Question sociale illustré pour 1895** (5e année), rédigé par les écrivains les plus autorisés du socialisme et de l'élite de la littérature, sous la direction de P. Argyriadès.

Personne n'ignore maintenant l'*Almanach de la question sociale*. Celui de 1895 sera aussi intéressant, sinon plus, que les précédents. Il contiendra, comme par le passé, des études sérieuses sur le socialisme, dues à nos meilleurs publicistes, des nouvelles et contes intéressants, des poésies, des statistiques suggestives, des anecdotes philosophiques, etc., etc., et une liste générale des journaux socialistes de tous les pays du monde. — Voici les noms de quelques-uns des collaborateurs : Allemane, Anscele, Baudin, Bertrand, Bebel, Brissac, Brousse, M. Charnay, Chauvière, Cipriani, J.-B. Clément, H. Denis, G. de la Salle. Engels, Fournière, Guesde, Gérauld, Richard, Goullé, C. Hugues, Dr Jaclard, Jaurès, J. Jouy, Landrin, Lafargue, Lavroff, Dr Letourneau, Liebknecht, M. Sembat, Magalhaès Lima, Louise Michel, Paule Mink, Millerand, Museux, Mercier, D. Nieuweuhuis, Georges Renard, Richepin, H. Rochefort, Turot, Touchatout, Ed. Vailland, Emile Vandervelde, A. Veber, Ch. Vauvelle, E. Zola, etc.

L'almanach forme chaque année un volume de plus de 200 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Tous ceux qui voudront le posséder, sont priés, pour que l'administration puisse se fixer sur le tirage et satisfaire aux demandes, d'envoyer dès à présent le montant des exemplaires qu'ils désireront à l'administrateur de la *Question sociale*, 5, boulevard St-Michel, Paris. Les personnes qui demanderont l'almanach avant son apparition, et en enverront le prix, recevront comme prime, par retour du courrier, la brochure *La Femme et le socialisme*, traduction analytique de l'ouvrage da Bebel, par Argyriadès.

Etoffes modernes très élégantes et utiles pour dames et enfants, soit pour robes de maison, de promenade, de voyage, d'occasion, etc.

Choix les plus riches et les plus avantageux.

De nos 5000 échant. nous mentionnons spécialement les étoffes suivantes:

Drap de dame anglais, fr. 5. 70 la robe.

Cheviot pour vêtements très élégants, fr. 9. 85 la robe.

Etoffes „Waffel" pour vêtements très modernes, fr. 16. 50 la robe.

Oettinger & Cie, Zurich

Echantillons franco. — Gravures de modes gratis. 607 3

Salon de Coiffure
100 Demoiselle 100

J'avise mes amis et connaissances et le public que, dès ce jour, ils trouveront chez moi un grand choix de **travaux en cheveux**, tels que : **chaînes de montre, bracelets, tableaux, bagues, boucles d'oreilles, souvenirs**, etc. — **Frisettes, à 50 centimes.**

Etant de ma fabrication, tous ces travaux peuvent être livrés à des prix défiant toute concurrence.

C'est au **Magasin PAUL MATILE, rue de la Demoiselle, 100.** 672

Au chantier Prêtre
Chaux, Gyps, Ciments
Briques et Planelles
Lattes et Liteaux
Tuyaux en grès
Produits réfractaires
Combustibles de tous genres
Bois bûché et **Tourbe**
à des conditions très avantageuses de prix et de garantie. 355
Boulevard de la gare et rue Neuve 16a
— Téléphone —

Paul Hertig-Jaquet
4 CHAPELLE 4
Epicerie-Mercerie
Vins et Liqueurs
POTERIE
Lainés et cotons à prix modiques
BROSSERIE
Liqueurs fines et ordinaires
Excellent kirsch de Schwytz
Vin rouge naturel à 30, 40 et 50 ct. le litre.
Vin blanc de Neuchâtel, extra à 60 ct. le litre.
Bière Ulrich, la meilleure à 35 ct. le litre et 25 ct. la bouteille.
Savons secs — Savon de toilette
Conserves, Thon et Sardines
SALAMI DE MILAN, irréprochable
Fromage du pays le plus fin. 385
Beurre frais mercredi et samedi
ŒUFS

Boucherie J. FUNK
8 a, Rue Léopold-Robert, 8 a
(derrière le Café Montagnard)
Chaux-de-Fonds
Dès aujourd'hui, grand choix de
Lapins frais
Spécialité d'agneaux
Se recommande. 640

Magasin de **TABACS & CIGARES** 474
10a Balance 10a
Maison Boch,
vis-à-vis des 6 Pompes.

Réparations et Polissages de **Meubles** 617
Cannages de chaises
Prix modérés
Louis Raidt, menuisier-ébéniste, rue du Progrès 7.

soutenant votre journal par l'abonnement et les annonces.

Si vous voulez manger une bonne Fondue allez au Café de l'Espérance, derrière le Casino

Ayant affermé à partir du 1er Octobre 1894 à l'agence de publicité

Haasenstein & Vogler

les annonces du „National Suisse", nous avons l'honneur de prévenir tous nos lecteurs que dès cette date ils devront s'adresser **exclusivement** à l'agence **Haasenstein & Vogler** pour toutes les annonces et réclames qu'ils désireront faire paraître dans notre journal.

L'Administration du National Suisse.

Nous référant à l'article ci-dessus, nous avons l'avantage d'aviser l'honorable public que nous établissons, **à partir du 1er octobre prochain**, une

Succursale à la Chaux-de-Fonds

et que non seulement nous recevons les **annonces** et **réclames** du **National Suisse**, de la **Feuille d'avis de la Chaux-de-Fonds**, de l'**Etincelle du Locle**, de la **Suisse libérale** et de la **Feuille d'avis de Neuchâtel**, dont nous sommes les **fermiers exclusifs**, mais aussi celles pour **tous les autres journaux du Canton de Neuchâtel**, du reste de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

Nous recommandons notre nouvelle maison à Messieurs les commerçants, fabricants, industriels, notaires, préposés, etc., etc., car nous avons lieu de croire qu'elle leur offrira de précieux avantages.

Haasenstein & Vogler

Fermiers et régisseurs exclusifs des principaux journaux de la Suisse et de l'Etranger. — Maisons et correspondants dans les plus importantes villes du monde.

Prix originaux. **Expédition immédiate.** **Discrétion.** **Devis sur demande**

Téléphone Notre bureau se trouve: **Téléphone**

Rue Léopold Robert, 32, premier étage

(H-5386-I) 669

!! Avis aux propriétaires !!

Une société de 150 à 200 membres demande à louer pour le commencement de l'année prochaine, des locaux pour établir un cercle et loger un tenancier, soit à un plainpied ou à un premier étage, situés **si possible,** dans les nouveaux quartiers.

Adresser les offres sous pli fermé aux initiales H. Z. 50, poste restante, **jusqu'au 10 octobre prochain.** 681

Restaurant STUCKY

près de la gare

TOUS LES JOURS

Choucroute

avec viande de porc assortie et

SAUCISSES DE FRANCFORT

Tous les jours

Soupe aux pois

On sert pour emporter 682

Café de Tempérance

Pension, Ration, Cantine

Café, Thé, Chocolat

5 — Rue du Collège — 5

au 1er étage 683

Chambre syndicale

des patrons et ouvriers décorateurs

de la Chaux-de-Fonds

La Chambre syndicale informe MM. les patrons graveurs et guillocheurs, ainsi que les parents que cela intéresse, qu'elle refusera toute autorisation d'apprentissage de la profession, jusqu'à la réunion d'un congrès mixte qui prendra une décision à cet égard.

673 **Le bureau de la Chambre.**

Café Vaudois

Tous les samedi soir

à 7½ heures

Souper aux tripes

Tous les jours

Choucroute de Strasbourg

avec

Viande de porc assortie

Saucisses de Francfort

Se recommande

675 **Georges LAUBSCHER.**

Raisins dorés

(marchandise magnifique) la caisse d'env. 5 kilos seulement Fr. 2 20, recommande (H-3302-Q) 679

J. WINIGER, Boswyl (Argovie).

Attention

HOTEL DE LA COTE, Auvernier

Dîner complet	2 —	**Pour le soldat**	
Bondelles, la ration	1 —	Dîner complet	1 50
Vin rouge Neuchâtel, la bouteille	1 50	Bondelles avec salade, la ration	1 —
Vin rouge Neuchâtel 1885, la bout.	2 —	Absinthe	— 10
Café avec liqueur	— 30	Vermouth	— 15
		Bitter	— 15

Pension pour familles

Déjeuner, dîner, souper et chambre, par jour 5 —

Pour enfants 3 —

Petites salles spéciales pour noces et familles.

666 **A. Perrette.**

Charcuterie Locloise

86, Rue du Parc, 86

Porc frais, Saindoux, Côtelettes fumées, Palettes, Bajoues, Saucisse à la viande, Saucisse à rôtir, Jambon de lait, Fromage à la viande, Jambon roulé, Fromage de porc, Saucisse de Francfort, Poitrine fumée, Jambon désossé, Jambonneau, Jambon à cuire coupé rond, Saucisse aux pistaches, Saucisse de Payerne, Salami, Jambon rôti, Cervelas, Gendarmes. 183

Tous ces produits rivalisent avec les meilleures fabriques suisses et étrangères.

Vente en gros Vente au détail

— COMESTIBLES —

BOULANGERIE POPULAIRE

90, Rue de la Serre, 90

Le public est avisé qu'il pourra se procurer, à partir de lundi, 17 courant, du

Pain blanc, première qualité, à 24 ct. le kilo

Pain noir, „ „ à 18 ct. le kilo

dans les dépôts ci-après :

Epicerie Jacob Kohler, Temple allemand 71.
Aristide Sémon, Jaquet-Droz 32.
Alcide Fallet, Envers 14.
Albert Rolli, Serre 69.
Edouard Rutti, Charrière 29.
François Farine, Temple allemand 21.
Jules Humbert, Premier-Mars 5.
J. Hug, Temple allemand 109.
Taillard, Place d'Armes 14 a.
Pierre Anthoine, Demoiselle 94.
Buhler, Parc 76.
Buhler, Serre 90.

641

Paiement au comptant

Boucherie - Charcuterie

DENNI

14, Rue de la Balance, 14

CHOUCROUTE DE BERNE

Dépôt des véritables

Saucisses de Francfort

SAINDOUX fondu, à **80** ct. le demi-kilo; par 5 kilos, à **75** ct. le demi-kilo. — **Graisse de jambon, 50** ct. le demi-kilo. 670

Boucherie et Charcuterie

Ed. Schneider

Rue du Soleil 4

On trouvera toujours pendant la saison d'hiver, de la belle **choucroute** 1re qualité, à 25 ct. le kilo.

Porc frais, salé et fumé. Saucisses à rôtir. Attriots et boudin. Saucisses aux choux.

Se recommande. 674

Décoration des Styles

Peintures en tous genres

sur Toiles, sur Bois et sur Murs

ALBERT MERGUIN

Successeur de la Maison V. BINETTI & A. MERGUIN

Chaux-de-Fonds

Ateliers: 1, RUE DU PARC, 1

SPÉCIALITÉS :

Toiles peintes pour plafonds
Décoration d'Eglises et Théâtres
Restauration de Tableaux en tous genres

Bannières peintes et brodées
Attributs — Enseignes — Stores
Dorure, Marbres et Faux-bois

Entreprises de GYPSERIE de bâtiments

Prix modérés 646

Commerce de Bière

Parc 90 **EDGAR WIXLER** Parc 90

Seul dépôt des bières **Jos. Choquard & Cie**, à Porrentruy, et de la Brasserie par actions „**Feldschlösschen**", à Rheinfelden. 486

Dépôt dans les principales épiceries de La Chaux-de-Fonds et Le Locle.

Salon de Coiffure

105 Rue de la Demoiselle 105

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de rouvrir le salon de coiffure **Rue de la Demoiselle 105.** Il espère par un service prompt et soigné mériter la confiance qu'il sollicite.

Ouvrages en **cheveux.** Service à domicile. Se recommande 488

François Badertscher-Zurbuchen.

Jean Streit, cordonnier

Soleil 5, Industrie 6

se recommande à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, pour tout ce qui concerne sa profession.

Ouvrage prompt et soigné.
Prix modérés.

Achat et vente de chaussures

neuves et d'occasion. 662

MACHINES à COUDRE

Le soussigné porte à la connaissance du public et à sa bonne clientèle, qu'il se charge de toutes les réparations. Prix sans concurrence et expérimenté depuis de longues années dans la partie. Pièces de rechange et fournitures pour toutes machines.

Dépôt pour Chaux-de-Fonds
9, rue Neuve, 9
chez M. HUTMACHER

Ed. AFFOLTER,

Mécanicien, LOCLE. 678

Modes. Demoiselle expérimentée se chargerait de garnir chapeaux pour dames et enfants. Réparations. Travail soigné et de bon goût, prix modérés. 658

S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie H. Schneider, Bienne

Mardi 2 octobre 1894

à 8 ½ h. du soir

Conférence publique

donnée au Temple français

par le

Père Hacynthe Loyson

sous les auspices du comité de la paroisse catholique chrétienne.

L'éducation dans la famille ouvrière

Une collecte sera faite à la sortie du temple au profit du Dispensaire. 668

Cours d'élèves

de la

Fanfare du Grutli

Les jeunes gens de 15 à 20 ans qui désirent participer au cours d'élèves gratuit, qui se donnera cet hiver, sont priés de se faire inscrire le mercredi et le samedi au local, Premier Mars, 7a. 671

Immeubles rue du Nord

157, 159, 161 et 163

Encore plusieurs **logements** de trois pièces, corridor, alcôve, sont à louer pour le 11 novembre prochain. Belle situation, lessiverie, cour et jardin.

S'adresser à M. **Alfred Guyot,** gérant, rue du Parc 75. 657

Café-Restaurant A. WETZEL, anciennement M. Lavoyer. Tous les jours, Excellentes fondues à toute heure. Vins premiers choix.